



AVIS PUBLIC
PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 0820-001

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 février 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 0820-001

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 667 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTIÈRE

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 avril 2020 et entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,
ce seizième jour du mois d'avril deux mille vingt

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza